



Chèque encaissé par quelqu'un d'autre

Par **M&M**, le **04/12/2019** à **22:01**

Bonjour, rnrnJ'ai envoyé par courrier postale (ma banque est une banque en ligne) un chèque à ma banque début octobre. rnrnAu bout de 2 semaines, ne voyant rien sur mon compte, je les contacte. Après plusieurs recherches, le chèque n'est jamais arrivé chez eux. rnrnJe contacte donc la banque émettrice du chèque. Le chèque a été encaissé le 11 octobre. Je leur demande une copie du chèque. Ma demande date de plus de 15 jours et j'ai aucune nouvelle. Je leur ai envoyé un mail, j'attends une réponse. J'ai vraiment la sensation qu'ils ne veulent pas trop m'aider. rnrnQue puis-je faire? Puis-je porter plainte? Si oui, avec quels documents? rnrnVous remerciant de votre aidernrnCordialement,rnrnMary

Par **morobar**, le **05/12/2019** à **09:04**

Bonjour,rnrnIl faut demander à l'expéditeur du chèque la copie du verso, la banque ne vous la fournira jamais.rnrnC'est au dos du chèque que vous pourrez identifier le bénéficiaire des fonds.

Par **M&M**, le **05/12/2019** à **20:35**

Bonjour, rnrnTout d'abord, je vous remercie pour votre réponse. rnrnIl s'agit d'une participation salariale. Le chèque m'a été envoyé par un établissement bancaire. J'ai signé ce chèque au dos en mettant mon n° de compte. Je l'ai envoyé par la poste à ma banque qui ne l'a jamais reçu. Or, d'après l'établissement bancaire, le chèque a bien été encaissé le 11 octobre. rnrnComment puis-je faire pour savoir qui et dans quelle banque le chèque a été encaissé? A

part demander à l'établissement bancaire qui a forcément dû transférer l'argent, je ne vois pas comment faire :)
J'espère avoir été plus claire dans mes explications.
Vous remerciant de votre aide
Cordialement,

Par **morobar**, le **06/12/2019** à **15:51**

Sans l'aide de l'émetteur vous n'avancerez pas.
Vous devez donc contester la réception du paiement auprès de celui-ci.
Votre propre banque ne vous remettra jamais le recto du chèque qui normalement n'est déjà plus en sa possession.
Cette dernière affirmation pouvant être obsolète, c'est ainsi que cela se passait lorsqu'existaient encore les chambres de compensation à la Banque de France.